



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

28 mai 2001 / volume 12 / No 13

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 18 mai 2001

Le Conseil syndical s'est réuni le 18 mai dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Élections

Plusieurs élections ont eu lieu à l'occasion de cette réunion du conseil. **Claude Banville** (systèmes d'information organisationnels) a été réélu président du SPUL pour un mandat de deux ans. **Roberta Mura** (études sur l'enseignement et l'apprentissage) a été élue vice-présidente du SPUL pour un mandat de deux ans. **Marc J. Richard** (génie mécanique) a été élu vice-président du SPUL pour un mandat de deux ans. **Sylvie Tétreault** (réadaptation) a été réélue secrétaire du SPUL pour un mandat de deux ans. Après avoir modifié la composition du Comité de négociation de façon à y ajouter un membre, le conseil y a nommé **Maurice Gosselin** (sciences comptables). **Daniel Coulombe** (sciences comptables) a été élu président du Comité SPUL sur les prévoyances collectives pour un mandat de trois ans. **Marcel Dupras** (informatique), **Daniel Coulombe** (sciences comptables) et **Denis Juhel** (langues, linguistique et traduction) ont été nommés représentants du SPUL au Comité paritaire de gestion des prévoyances collectives pour un mandat d'un an. Finalement, **Charles A. Carrier**

(économique) a été réélu président du Comité du SPUL sur la retraite pour un mandat de trois ans.

2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, a fait rapport au conseil. Comme l'indiquait le dernier *SPULTIN " Spécial négo "*, le 9 mai dernier, le SPUL a adressé au ministère du Travail une demande de conciliation. Cette demande de conciliation est le résultat d'une réflexion menée depuis plusieurs mois par le Comité d'appui et de stratégie, le Comité exécutif et le Comité de négociation. L'analyse critique que nous avons faite de la négociation en cours, de son déroulement, de son processus et des éléments stratégiques s'y rattachant, fait ressortir les constats suivants.

À ce jour, il s'est écoulé 17 mois et demi depuis l'échéance de notre convention collective et le début des pourparlers entrepris avec les représentants patronaux. À la fin de ce mois-ci, cela fera donc une année et demie que nous discutons avec nos vis-à-vis.

Jusqu'à maintenant, nous avons participé à 31 rencontres à la table de négociation. Il ressort de ces nombreuses rencontres que l'Employeur demande des concessions importantes sur les aspects normatifs et monétaires couverts par la convention collective, mais n'offre rien en contrepartie. À toute fin pratique, ces rencontres n'auront servi qu'à confirmer l'écart entre les parties et les conceptions divergentes qui opposent le SPUL et l'Employeur sur plusieurs points de la convention collective.

Depuis le début de la négociation, nous avons négocié avec diligence et de bonne foi. Nous avons fait preuve d'écoute, de patience et d'ouverture. Sur plusieurs chapitres, nous avons présenté des contre-propositions qui tiennent compte des préoccupations exprimées par les représentants patronaux.

Visiblement, l'Employeur ne semble pas, quant à lui, prêt à négocier avec diligence et de bonne foi. Il nous apparaît de plus en plus évident que si l'Employeur ne change pas d'attitude, et s'il continue d'agir comme si l'actuelle convention collective n'était plus valide et persiste à envoyer à la table de négociation des représentants qui n'ont pas de véritable mandat de négociation, nous nous acheminons inévitablement vers un conflit majeur.

Le SPUL veut éviter ce conflit et en arriver à une entente avec l'Employeur. C'est pourquoi nous avons décidé de faire appel à la conciliation. Nous espérons que cette démarche suscitera une véritable négociation. Il est très important de comprendre que la conciliatrice ou le conciliateur est une personne qui cherche à faciliter le processus de négociation. Celle-ci ou celui-ci n'a pas de contrôle sur le contenu de la négociation, pas plus que sur les moyens de pression que les parties jugeront bon d'exercer à quelque moment du processus. C'est pourquoi nous continuerons d'être vigilants. Le Comité

d'appui et de stratégie poursuit son analyse et sa réflexion, en collaboration avec le Comité exécutif et le Comité de négociation, sur tous les aspects stratégiques de la négociation. Tous les moyens de pression autorisés par la loi font partie de cette analyse rigoureuse et seront envisagés et soumis à l'approbation de nos instances si cela s'avérait nécessaire.

La direction de l'arbitrage et de la médiation du ministère du Travail du Québec a nommé Mme Joanne Barabé, conciliatrice, dans le dossier du renouvellement de notre convention collective. Mme Barabé nous a avisés que des séances de conciliation seraient tenues les 22 et 29 mai, les 1^{er}, 5, 8 et 15 juin prochains. Nous nous présenterons donc à la table de négociation en toute bonne foi, ouverts à la démarche de conciliation et prêts à entreprendre enfin une véritable négociation.

À la suite du compte rendu de Louise Mathieu, de nombreux délégués et déléguées au conseil sont intervenus. Plusieurs ont insisté sur l'attitude obtuse et méprisante du vice-recteur Samson. D'autres membres ont qualifié de marionnettes les représentants patronaux. Finalement, plusieurs membres ont demandé que le SPUL envisage sérieusement de déclencher les moyens de pression requis pour faire débloquer les négociations.

3. FQPPU

Le président du SPUL présente au conseil des points d'information concernant la FQPPU. Ainsi, le congrès bisannuel de la FQPPU a eu lieu à Magog du 2 au 4 mai dernier. L'un des points saillants du congrès est la décision de maintenir la cotisation des syndicats membres à 0,14 % de la masse salariale. Le président a aussi insisté sur l'excellente représentation publique de la FQPPU comme en fait foi le rapport annuel de la présidente Mme Arpi Hamalian.

4. Information du président et questions des membres

Le président du SPUL remercie les deux vice-présidents sortants Yves Lacouture et Christian Vadeboncoeur. Le président souligne la quantité et la qualité du travail accompli par ces membres du Comité exécutif au cours de leur mandat.

Grief sur le plancher d'emploi 1999

Comme en faisait mention un récent *SPULTIN*, l'Employeur poursuit ses méthodes dilatoires afin de retarder la mise en application de la sentence arbitrale qui donnait raison au SPUL et ordonnait l'embauche de 97 professeurs rétroactivement au 1^{er} octobre 1999. Les procédures continuent et, pour donner suite à une demande de l'Employeur qui ne trouve pas le jugement clair, un retour devant l'arbitre devrait avoir lieu sous peu. C'est à suivre...

Grief sur l'indexation des salaires

Les auditions devant l'arbitre ont eu lieu. Toutefois, l'Employeur a demandé un délai pour la remise de sa plaidoirie écrite. Une décision devrait être rendue par l'arbitre avant la fin de l'été.

Élections dans les sections

Le président rappelle aux déléguées et délégués qu'il est plus que temps d'élire les officiers syndicaux qui rentreront en fonction en septembre prochain.

AMCEL

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective de l'AMCEL se poursuivent. Un projet d'entente soumis à l'assemblée générale a été dénoncé et refusé par les membres de l'AMCEL. Pour l'assemblée générale, le lien de confiance déjà tenu à l'égard du vice-recteur Samson est maintenant rompu.

Aide financière

Le président du SPUL indique au conseil que pour donner suite aux recommandations du Comité d'aide financière, les 2 500 \$ restant dans le fonds d'aide financière ont été distribués.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)